

Il risque d'obliger de nouvelles sociétés canadiennes à fermer leurs portes. Grâce à leur domination du marché, de grosses sociétés étrangères pourraient s'en servir pour évincer des concurrents. Si un examen est nécessaire, c'est pour montrer sans l'ombre d'un doute que le Canada peut, par le biais de ce projet de loi, tenter au moins de protéger les investisseurs canadiens.

Par conséquent, il importe d'établir cet objectif d'emblée et sans ambages pour qu'on sache qu'il existe afin d'améliorer le mécanisme d'examen et de nous permettre de mieux juger les projets d'investissement qui sont susceptibles de procurer des avantages aux Canadiens et non de leur nuire.

Nous savons qu'une théorie différente existe selon laquelle, aux yeux du ministre et de son gouvernement, tout investissement étranger est bon en soi. Mais le ministre ne respecte pas la logique de son gouvernement, car si tel était effectivement sa prétention, il n'aurait prévu aucun mécanisme d'examen. Or, il en a prévu, bien que ce mécanisme ne soit pas particulièrement efficace, valable ni important, puisqu'il ne tient pas compte des préoccupations dont a été saisi le comité au cours de ses audiences. On a signalé notamment que les industries du secteur primaire, les petites entreprises canadiennes, de même que les investisseurs dans le secteur de la technologie de pointe risquaient d'être désavantagés ou de se heurter à de graves problèmes.

Dans ces domaines, le secteur des affaires est très vulnérable. La plupart des pays ont prévu des mesures de protection. Il suffit à titre d'exemple de regarder le marché japonais, mais on nous a proposé un mécanisme d'examen sans contrainte. Ne serait-ce qu'en raison des seuils qu'on a fixés et du caractère trop vague de ces dispositions, la plupart des projets comportant certains dangers pour notre économie ne seront même pas examinés, de sorte que nous ne pourrions pas décider s'ils seront avantageux pour nos travailleurs, nos communautés et nos emplois.

Nous n'avons rien à redire de l'autre objectif du projet de loi, celui de favoriser l'investissement canadien. Il incombe depuis longtemps au gouvernement fédéral de veiller à ce que le ministre et son collègue de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) soient déjà virtuellement investis des pouvoirs prévus dans ce texte de loi. Si cela doit faire partie du projet de loi, je n'y vois pas d'objection. Nous avons proposé des amendements visant à établir clairement comment le ministre pourrait promouvoir de façon plus agressive les investissements canadiens. Toutefois, je ne crois pas qu'il conviendrait que nous présentions à la population canadienne, au nom du Parlement du Canada, une déclaration d'intention qui laisse entendre que la première raison d'être de ce projet de loi est la promotion des investissements canadiens.

Lorsqu'on examine vraiment l'essentiel du projet de loi, on se rend compte que certaines de ses dispositions visent principalement à établir qui est Canadien et qui ne l'est pas, en quoi consisteront des méthodes d'examen et quelles sont les exemptions dans ce domaine.

Investissement Canada—Loi

Nous croyons que cela est important. Le ministre devrait trouver notre attitude logique puisqu'il est partisan de la clarté et de la nécessité de supprimer l'incertitude qui sévit dans le milieu des investissements. Dans la mise en application d'une loi, comme il le sait pertinemment pour en avoir fait l'expérience lui-même, des fonctionnaires, des juristes et d'autres personnes qui doivent voir à cette mise en application de la loi tous ceux qui ont un rôle à jouer dans cette mise en application commencent par prendre conscience de ces objectifs, tels qu'ils sont précisés à l'article 2. Cet article 2 est si vague, si général et si ambigu qu'il est difficile de voir ce que le gouvernement veut en faire à part d'accroître de façon globale les investissements. Un projet de loi de ce genre ne devrait pas être adopté, il devrait en soi répondre à ses propres exigences. En conséquence, nous croyons que les amendements que nous proposons ne vont nullement à l'encontre de l'objet de la mesure, ni des objectifs établis par le gouvernement, mais les clarifie, leur donne plus de cohésion et de conséquence, et contribue donc à améliorer les principes directeurs devant régir la mise en application de la mesure et la présentation des demandes.

Voilà les raisons pour lesquelles nous proposons cette motion. Nous espérons que le gouvernement lui accordera l'attention qu'elle mérite. C'est dans un esprit des plus constructifs et des plus positifs que nous proposons cet amendement pour arriver à avoir une mesure législative qui soit plus efficace, plus applicable dans l'intérêt général de l'économie canadienne.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

• (1610)

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole afin d'appuyer mon honorable collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) sur l'amendement qu'il propose au projet de loi C-15. Les objectifs de la Loi sur l'examen des investissements étrangers méritent beaucoup d'attention et d'appui. Il ne s'agit pas de vouloir empêcher de l'investissement étranger au Canada, mais plutôt de nous assurer que ces investissements nous rapportent des bénéfices. Le Canada continue d'être un des pays industrialisés qui permet le plus de présence étrangère dans son économie. C'est le pourquoi de l'agence et c'est la raison pour laquelle son efficacité doit être maintenue. C'est un instrument qui cherche à assurer que tout investissement étranger ait des bénéfices significatifs pour le Canada.

Malgré les allégations du gouvernement actuel, l'agence n'a pas découragé l'investissement étranger. Les financiers cherchent le profit, et où il existe du profit à faire, ils vont aller. L'agence ne décourageait pas l'investissement, au contraire elle encourageait un investissement ayant des bénéfices pour le Canada et les Canadiens. Les progressistes conservateurs ont toujours cherché à blâmer ce mécanisme d'examen de l'investissement étranger pour les maux économiques du pays. En